



## FLASH INFO

### Mesures catégorielles du projet de loi de finances 2019

Le PLF a donné lieu à deux séances d'information des représentants du personnel auxquelles naturellement l'UNSA Défense était présente. La première, présidée par notre ministre, s'est tenue le vendredi 28 septembre et avait une portée générale et une seconde le mercredi 3 octobre, présidée par le directeur des ressources humaines, le vice-amiral HELLO, ayant trait aux mesures catégorielles.

Avant d'exposer les éléments présents dans le PLF 2019, voici quelques éléments concernant l'exécution de la loi de finances 2018. Tout d'abord, en termes de recrutement du personnel civil, 1200 emplois ont été honorés, ce qui est supérieur aux autorisations initiales. Ensuite, le 2<sup>ème</sup> versement du CIA 2018 a fait l'objet la semaine dernière d'un flash info UNSA Défense dédié.

Concernant les grandes lignes du budget 2019, qui sera soumis au parlement, elles s'inscrivent pleinement dans la LPM soit dans le but d'atteindre en 2025 un budget représentant 2% du PIB de la France, à l'instar des pays de l'OCDE. En 2019, il représentera 1,82% soit 35,9 milliards d'euros donc une augmentation de 1,7 milliard par rapport à 2018. Ce qui caractérise ce budget est sa « sincérité », tant dans la prise en compte des surcoûts OPEX que dans l'absence de recours à des recettes exceptionnelles.

Concernant les mesures catégorielles 2019 (22,84 millions d'euros), il est constaté un solde net des recrutements de 184 agents civils en plus, **alors que dans le même temps de nombreux autres ministères sont en déflation d'effectif. Un aspect positif qui ne doit pas dissimuler la réalité de la poursuite de la diminution d'effectif chez de nombreux employeurs.** En effet, les recrutements visent les spécialités nouvelles et concurrentielles comme le renseignement (199 postes), la cyber-défense (107), le digital et l'intelligence artificielle (22), la sécurité protection (47). Ces recrutements ne viendront donc pas remplacer les départs programmés, ce qui justifie d'autant plus la modernisation de notre ministère, ainsi que le plan de transformation du SCA, du SID et du SSA. Cette modernisation passe par la réalisation des 16 chantiers dont le MCO Aéro, au travers de la DMAé pour laquelle la ministre conserve tout son attachement à une industrie d'Etat. La DMAé devrait voir sa composition constituée de 50% de cadres civils.

Plus précisément le schéma net des recrutements (+184) se décompose :  
+314 catégories A, +433 catégories B, +250 catégories C et -814 ouvriers de l'Etat. Certes, l'augmentation nette vise à hauteur de 40% du plan global de recrutement le personnel civil en 2019, mais les emplois d'exécution pure ne seront plus assurés, du moins à long terme : **qui assurera les soutiens ?**

Ces mesures (18 millions d'euros) prennent en compte les échéances importantes en termes indemnitaires comme la reprise de PPCR, le plan de requalification de C en B (notamment pour la DGA, dont le projet est le plus avancé), la revoyure de l'IFSE pour les adjoints administratifs ainsi que :

L'extension en année pleine (2019) de mesures obtenues en 2018 telles que la clause de revoyure/RIFSEEP, le passage en A de corps de la filière paramédicale, la création d'emplois fonctionnels DGSE, l'enveloppe de rebasage de la position IIIA en IIIB des ICT de la DGA (2ème tranche) et la revalorisation de diverses indemnités (Ile du Levant, Mourillon et Mont-Coudon, ISTRS et commission de déontologie) à hauteur de soit 2,373 M€ :

Des mesures statutaires soit 6,364 M€

- mise en œuvre du PPCR : transferts primes/points et impact des réformes de grilles, reclassement en A des assistantes sociales,
- amélioration du déroulé des carrières : GRAF pour les IEF, mesure de requalification de C en B,
- mesures en faveur des personnels civils de la DGSE : PPCR, GRAF des attachés, création d'emplois fonctionnels et Pro-pro des administrateurs civils,
- mesures en faveur des personnels civils de la DGA : grille indiciaire des ICT.

Des mesures indemnitaires soit 14,107 M€

- RIFSEEP : abondement de l'enveloppe de CIA, IFSE, clause de revoyure, tickets promotion GRAF des IEF, IFSE aux assistantes sociales suite à leur reclassement en A
- Revalorisation indemnitaire des personnels civils de la DGSE
- Revalorisation de la prime de service des paramédicaux.

Une enveloppe de revalorisation du personnel contractuel civil maintenue à un niveau élevé (+7,1 M€).

L'action sociale dotée de 111,7 millions d'euros, qui permettra notamment de mettre en œuvre le plan handicap (10 M€) dans le cadre de la prise en charge des agents.

Informations hors mesures catégorielles 2019 confirmant les visées de la LPM, l'administration met en place un groupe de travail, pour l'instant sans consultation des représentants du personnel, sur la refonte du statut des IEF notamment avec un recrutement à BAC +5.

L'UNSA Défense y trouve là une revendication concernant ce corps que nos élus en CAP sont déjà à pied d'œuvre pour participer au volet paritaire de ce groupe de travail (cf travaux effectués dans le cadre de l'obtention du 3ème grade dans le cadre du décret balai).



UNSA Défense  
78 et 80 rue Vaneau  
75007 PARIS  
Tel : 01 42 22 37 02  
federation@unsa-defense.org  
portail-unsa.intradef.gouv.fr  
www.unsadefense.com  
@UnsaDefense  
Unsa defense diffusion

**Tout le monde  
a droit à l'UNSA**